CCAS DE CHAMBERY COMPTE-RENDU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le lundi douze septembre à 11 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christelle FAVETTA-SIEYES, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présent(e)s:

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Mmes BONILLA, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, KREUTER, LEVROT-VIROT, MYARD-DALMAIS, PERRENES, RAMBAUD, VERDU

Etaient excusé(e)s:

M. REPENTIN, Président du C.C.A.S. (donne pouvoir à Mme FAVETTA SIEYES),

Mmes BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), GARCIN (donne pouvoir à Mme COLIN-COCCHI), MARCHAND (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS), MM BERENDSEN, DE BOISRIOU

Pour l'administration:

M. BAUDOIN (directeur), M. FILLIOL, Mme BERNARD-PEYRE (directrice de l'administration générale), Mme VINAI (directrice services à la personne), Mme DI CICCO (secrétariat de la Vice-présidente).

Mme FAVETTA SIEYES propose d'aborder au préalable les sujets d'actualités :

Les Résidences Autonomie :

- Ce sont des résidences vieillissantes dont le CCAS est gestionnaire et Cristal Habitat est le propriétaire. Il n'y pas eu de travaux majeurs depuis plusieurs années, notamment sur les huisseries et réseaux ou encore les salles de bain. Des travaux d'amélioration ont été faits dans les logements (kitchenettes) et dans les communs (peintures, sols, climatisation)
- Les problèmes multiples ont conduit à une réflexion de réhabilitation.
- Trois pistes sont à l'étude : une réhabilitation par Cristal Habitat, la création d'une nouvelle résidence, la vente des bâtis à un tiers. Dans le cadre de cette dernière hypothèse, deux organismes spécialistes de ces prestations ont visité les lieux au printemps dernier afin de faire une offre, qui n'a pas été reçue à ce jour.
- Ces visites ont suscité de l'inquiétude. C. FAVETTA SIEYES rappelle que la vente du bâti (si elle se réalise) n'est aucunement liée à un transfert de gestionnaire. Si le CCAS souhaite se dessaisir de la gestion, cela nécessiterait une délibération du Conseil d'Administration, avec validation du Conseil départemental. Cette question n'est pas d'actualité. C. FAVETTA SIEYES et la direction ont rencontré les agents et syndicats, à l'issue du préavis de grève. La négociation n'ayant pas abouti, la grève débute ce jour. Ces éléments d'information seront communiqués au conseil municipal du 19 septembre

Journée Nationale des Aidants :

- Journée Nationale des aidants du 05/10 (Plaquette) : cette démarche nationale existe depuis 13 ans et est portée localement par un collectif d'associations. Il s'agit d'un lieu d'échanges et de rencontres. Les informations sont disponibles sur le site du collectif Je t'aide. A Chambéry, le collectif local organise cette journée à tour de rôle depuis 2017.
- L'organisation de la journée s'articule autour de 3 grands axes : un point d'aide aux démarches administratives, des espaces d'informations avec des aspects ludiques et une expérimentation d'actions. Une table ronde se tiendra sur la santé des aidants et ce qu'il se passe si l'aidant disparait. L'évènement aura lieu à la Base de Malraux de 10h à 17h. L'action est financée en partie par la MSA et Agirc- ARRCO et le Département. Mme COLIN JORE souhaite savoir si une version numérique du programme existe afin de le diffuser. Mme FAVETTA SIEYES indique que le programme pourra être diffusé à l'ensemble des membres du conseil d'administration et remercie les services pour le travail effectué.

Forum du Bien Vieillir:

- Forum prévu en octobre, ouvert à tout public âgé. Le programme est à paraître prochainement. De nombreux stands sont prévus avec des animations et des conférences. Une réunion de préparation se tient cette semaine.

Renouvellement du Conseil d'Administration:

- G. BAUDOIN informe les administrateurs que le conseil d'administration doit être renouvelé. Cette obligation fait suite à un courrier reçu de la préfecture concernant les modalités de constitution initiale du CA. Une délibération est prévue au conseil municipal du 19 septembre. Une réunion du CA du CCAS pourrait intervenir avant octobre pour installer le nouveau conseil.

Mme FAVETTA SIEYES constate que le quorum est atteint et propose d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	DEBAT	VOTE	DECISIONS
1.1	EPRD EHPAD LES CHARMILLES – DM N°2	F. FILLIOL	F. FILLIOL explique que ces décisions modificatives concernent les budgets dotés par l'ARS et intègrent les éléments reçus fin juin de l'Etat. A cette occasion, les frais de personnel sont également réajustés. Pour Les Charmilles, 200 000 € sont mis sur les frais d'intérim par précaution et 30 000 € concernent l'augmentation du point d'indice. G. BAUDOIN précise que la somme dédiée à l'intérim permet au CCAS de fonctionner correctement. L'hôpital a été contraint de fermer un certain nombre de lits du fait du manque d'effectif. Tous les établissements sont en difficultés pour maintenir leurs activités. N. COLIN-COCCHI souhaite savoir si le taux d'absentéisme des Charmilles connait une amélioration. G. BAUDOIN répond que ce n'est pas le cas car il s'agit de maladies longues durées, néanmoins une évolution est espérée avec la réorganisation prévue en fin année. F. FILLIOL indique que des moyens nouveaux sont attendus de la part de l'ARS dont du matériel pour aider les soignants. G. BAUDOIN indique qu'est lancée cet automne une vaste étude sur les RPS, avec des effets à moyen termes, qui pourra contribuer à réduire l'absentéisme.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve la décision modificative présentée.
1.2	EPRD EHPAD LES CLEMATIS – DM N°2	F. FILLIOL	La dotation de l'ARS intègre les dispositions du Ségur et la revalorisation des catégories C et B. 83 000 € sont rajoutés sur les dépenses de personnel	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve la décision modificative présentée.
1.3	EPRD EHPAD COROLLE - DM N°2	F. FILLIOL	F. FILLIOL indique que les recettes ont été revues à la baisse. L'augmentation du point d'indice et les absences de fin juin début juillet palliées par l'intérim nécessitent de rajouter 55 000 € sur le chapitre du personnel.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve la décision modificative présentée.
1.4	EPRD SERVICES PARAMEDICAUX – DM N°2	F. FILLIOL	F. FILLIOL explique que 40 000 € sont à rajouter suite à une erreur sur le chiffrage de la masse salariale lors de l'établissement de l'EPRD (absence du coût correspondant à un 0.9 ETP d'agent administratif). Les crédits en investissement correspondent à la validation de 2 nouveaux véhicules électriques.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve la décision modificative présentée.

1.5	RESIDENCE LES EPINETTES: PROPOSITION DE TARIFICATION POUR LES COUTS DES DEBOUCHAGES DES RESEAUX D'EVACUATION	F. FILLIOL	F. FILLIOL indique qu'il a été constaté depuis début 2022 un nombre important d'interventions du prestataire pour déboucher les réseaux. Une communication a été faite par l'administration de la résidence auprès des résidents mais elle n'a pas porté ses fruits. Depuis le début de l'année, les interventions ont coûté 9600 €. Il est proposé de valider la possibilité de refacturation des frais au réel. G. BAUDOIN ajoute que l'application de cette mesure reste à préciser. C. FAVETTA SIEYES rappelle que l'équipe des Epinettes est très pédagogue mais qu'elle est confrontée à de la dégradation volontaire. Il s'agit de responsabiliser nos résidents. E. VERDU souhaite savoir quel sera le cout par personne. G. BAUDOIN répond que les interventions sont très variables et qu'il pourrait être facturée une somme symbolique pour commencer. Cette situation concerne 3 logements. F. FILLIOL explique qu'il n'y aura pas d'effet rétroactif, et que c'est un moyen de rappeler la règle. AC COLIN JORE pense que la somme ne doit pas être symbolique car sinon la mesure n'aura pas d'impact. Il convient d'afficher le prix réel. C. FAVETTA SIEYES indique qu'il faut faire confiance à l'administration pour déterminer ce qui peut être facturé au regard du public accueilli. J. RAMBAUD estime qu'il convient de proposer un niveau de facturation qui pourra être réglé et que les sanctions peuvent être échelonnées.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve la tarification au coût réel proposée pour une application à compter du 1er septembre 2022 pour les résidents des Epinettes
2.1	SORT DES PRIMES DES AGENTS EN CAS	G. BAUDOIN	un niveau de facturation qui pourra être réglé et que les sanctions peuvent être échelonnées. AC COLIN-JORE propose de faire assister les personnes au nettoyage afin de les sensibiliser à la question. M. MYARD-DALMAIS suggère que la mesure ne soit pas appliquée immédiatement. C. FAVETTA SIEYES n'y est pas favorable, le travail d'information ayant déjà été réalisé. Il convient d'être raisonnable mais impactant, et de donner les moyens à l'administration d'agir. J. RAMBAUD demande à connaître les répercussions de la revalorisation du point d'indice. G. BAUDOIN indique qu'une synthèse complète sera présentée lors du prochain CA. G. BAUDOIN rappelle que lors du vote de	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve le versement des primes aux agents lorsqu'ils sont en arrêt de travail au titre de la maladie ordinaire selon les dispositions précisées ci-dessous :
	D'ABSENCE	5. 5.1050HV	l'adoption du régime indemnitaire, la décision avait été prise de ne pas verser les primes pendant les absences pour maladie. Depuis, des négociations sont intervenues entre les syndicats et la nouvelle équipe municipale. Une délibération similaire a été		 Du 1er au 30ème jour d'arrêt en maladie ordinaire, le régime indemnitaire est versé en totalité; Du 31ème au 90ème jour d'arrêt, le régime indemnitaire est versé par moitié; Au-delà du 90ème jour d'arrêt, par jour d'absence, une

			passée au conseil municipal.		retenue d'1/30ème est appliquée sur les primes.
3.1	CALYPSO – SEJOURS VACANCES 2022	G. BERNARD-PEYRE	G. BERNARD-PEYRE explique qu'il s'agit d'une délibération obligatoire pour approuver les tarifs. Le séjour a lieu cette semaine. Le déplacement s'effectue avec un minibus mis à disposition par la Dynamo.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve le projet de séjour vacances présenté ci-dessus.
4.1	ESPACE SOLIDARITE FONDS D'AIDE PUBLIC SANS DOMICILE FIXE 2022	F. FILLIOL	F. FILLIOL rappelle qu'il s'agit d'une délibération présentée chaque année. Elle avait fait débat l'an dernier concernant le montant à verser. La subvention n'ayant pas été versée pendant 2 années, le versement des 3 000 € demandée par l'association permet de rattraper le déficit.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve le projet de convention annexé au rapport, - Approuve le versement d'une subvention de 3 000 € pour l'année 2022. - Autorise le Président ou son représentant habilité à signer ladite convention.
4.2	EHPAD: AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS	F. FILLIOL	F. FILLIOL indique que cet avenant intervient pour les 2 EHPAD, du fait de l'augmentation de 2.5% des tarifs, validée par le Département, dont l'objectif était de couvrir en partie les évolutions de dépenses d'énergie et de la masse salariale. Le CCAS aura la possibilité de renégocier en 2023.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve l'avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour les EHPAD. - Autorise son Président, ou la personne dûment habilitée, à le signer.
	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2022			Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	
	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2022			Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	

- ◆ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LES COMMISSIONS PERMANENTES DU 04 JUILLET, 1ER AOUT ET 05 SEPTEMBRE 2022 EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- ◆ ACTES PASSES PAR LE PRESIDENT OU LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point divers:

- J. PERRENES souhaite connaître les causes de la situation de l'hôpital. G. BAUDOIN répond qu'elles sont multiples : pénuries de personne, crise Covid, conditions de travail. Il s'agit d'un vrai problème sociétal.
- C. FAVETTA SIEYES demande à ce que soit relancée l'organisation d'une réunion avec l'Amicale du personnel, pour faire suite aux échanges du précédent CA.
- L'étude sur la mise en place d'une mutuelle communale est bien avancée. Une présentation sera faite au CA comme au conseil municipal.

La séance est clôturée.